

## DECHARGE INDIVIDUELLE – Reflexologie, Massages, Coaching Phytominéralogie

(A remplir par vos soins – acceptation sans condition)

En liant l'herboristerie familiale, les massages bien-être et la réflexologie plantaire, les séances que je vous propose permettent une profonde relaxation et une meilleure homéostasie de votre organisme. Les séances engagent la mise en place d'un processus global de mieux-être corporel et émotionnel. Elles sont un support de confort, bien-être et relaxation. Avant le début de la séance, vous reconnaissez et vous nous certifiez sur l'honneur :

- ✓ Etre majeur(e) ou avoir l'autorisation/être accompagné(e) d'un adulte responsable.
- ✓ Ne pas venir dans un but de consultation médicale. \*Phyto-minéralogie: [Plantes & minéraux corrigeant ou renforçant l'action des aliments](#). Les compléments alimentaires ne sont pas des médicaments mais des adjuvants nutritionnels. Ils ne prétendent pas traiter, soigner ou prévenir aucune maladie. Chaque séance de réflexologie, massage bien-être ou de coaching en phytominéralogie ne possède pas de visée thérapeutique; elle aide seulement au mieux-être et au confort, veuillez consulter votre médecin, votre pharmacien ou autre professionnel de santé pour un but médical. En aucun cas, il n'est pas dans l'intention de ces séances de poser des diagnostics, de remplacer une consultation ou des traitements médicaux. Ces séances ne doivent en aucun cas avoir pour effet de retarder ou annuler une consultation auprès d'un médecin généraliste ou spécialiste. Le terme « Massage » est quant à lui utilisé dans son sens large et ne vise donc pas à remettre en question les dispositions des articles du code de la santé et du décret relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession de Masseur-Kinésithérapeute. Ainsi, conformément à la loi, ces séances ne peuvent être en aucun cas assimilées à des soins médicaux ou de kinésithérapie, mais bien à des techniques de bien-être par la relaxation physique et la détente libératrice de stress. (Loi du 30.04.1946, décret 60669 de l'article 1.489 et de l'arrêté du 8.10.1996).
- ✓ Ne pas être enceinte de moins de 3 mois
- ✓ Ne pas avoir d'allergie connue (dans le cas contraire, si vous connaissez les ingrédients particuliers : en faire part à Mme Mélanie Dupuis)
- ✓ Tout problèmes de santé ou d'antécédents médicaux devront nous être mentionnés avant la séance, lors de la prise de RDV et pendant l'anamnèse. (problèmes cardiaques, phlébite, diabète, prise de médicaments...)
- ✓ Ne pas arrêter les éventuels traitements médicaux en cours. Ces séances sont un support d'accompagnement de bien-être et en aucun cas, elles ne se substituent à un traitement médical.
- ✓ Ne pas avoir de contre-indication de votre médecin, ou kinésithérapeute, à la pratique de la réflexologie plantaire ou du massage. Dans certains cas, une attestation de votre médecin pourra vous être demandée. Ne pas avoir de contre-indication de la part de votre oncologue. La réflexologie peut être très utile pour apporter du confort et accompagner certains effets secondaires liés aux traitements par chimiothérapie, si votre médecin est d'accord.
- ✓ Décharger de toute responsabilité Mme Mélanie Dupuis quant à d'éventuelles conséquences, réactions physiques ou psychologiques pouvant être liées à la séance de réflexologie plantaire, massage ou coaching en phytominéralogie.

**Date :**

**Nom et Prénom:**

**Mail et Téléphone :**

**Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :**

(Un des 2 parents pour les éventuels mineurs)